

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
C.C.P. : Paris 4.841-48 PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

VILLINGEN



Rédacteur en chef :
H. PERRON

N° 33. — OCTOBRE 1950

Prix du numéro :
15 francs

DIMANCHE
3
DÉCEMBRE

Retenez bien cette date

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Amicale du Stalag V B

à 10 heures du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

NOTRE BAL du 8 OCTOBRE

Proclamons-le bien haut : notre bal du 8 octobre fut un succès.

Le but poursuivi par l'Amicale en organisant cette fête était de rassembler en une réunion familiale, tous les anciens V B de la capitale et d'ailleurs.

Nous pouvons dire que ce but fut atteint. Et, grâce à notre ami Georges Galtier, le sympathique Moumoute, du Waldo, les danseurs purent s'en donner à cœur-joie dans les salons du Bouthéon.

Un petit regret pourtant, c'est de ne pas avoir rencontré certains visages amis, qui d'ordinaire sont au premier rang de toutes nos fêtes. Espérons que la prochaine fois, car le succès de notre bal appelle une autre réédition, nous nous retrouverons tous au Bouthéon.

Commencé à 15 heures, car l'heure militaire n'est jamais respectée par des prisonniers, le bal se déroula dans une ambiance joyeuse et fraternelle.

Au hasard des valses et des tanges, nous rencontrons d'anciens pensionnaires du camp de Villingen et de Heuberg.

Signalons en passant les Provinciaux : notre grand ami Camille Charbonnet, de Lyon, l'ancienne étoile « féminine » de la troupe du Waldho qui fut des nôtres jusqu'à l'heure de son train; un accent terrible qui fleurit bon le Midi, c'est Albert Casati, de Nice, l'ancien coiffeur de la troupe du camp.

Les extrêmes se touchent, dit-on; en effet, près de Casati, voici Alexandre Herbin, le sympathique Ch'timi du Waldho, heureux de se retremper dans l'ambiance V B.

Calme et imposant, voici le grand Edouard Koenig, établi quincailler à Courtenay (Loiret).

De l'est, enfin, notre camarade Gilbert Fritsch, de Nancy.

Merci à tous ces amis qui n'ont pas craint d'affronter la distance ou qui ont su faire coïncider un voyage d'affaires avec la fête du V B.

Espérons que, pour notre grand gala annuel qui aura lieu au début de mars, un samedi en soirée, les Provinciaux seront encore plus nombreux, car la joie de revoir les anciens camarades de misère est vraiment grande, n'est-ce pas, Alex ?

Pendant que se déroulait le bal, les exemplaires du livre souvenir « Histoires du temps perdu » se vendaient dans une salle adjacente.

Nos amis Saint-Omer et Perron dédicaçaient à tour de stylo.

Puis la vente des enveloppes-surprises obtint son succès habituel. En un quart d'heure tout le stock fut épuisé. Les lots, toujours de haute valeur, furent très appréciés par les heureux gagnants.

Alors vint André Chanu.

Avec lui, c'est le charme de la parole. C'est cette voix douce et caressante qui, portée par les ondes, vient en amie dans notre foyer nous amuser et nous ravir.

Un tour de prestidigitation avec cigarette et foulard amusa fort l'assistance. Puis, André, présenta Maria Vincent, Prix Edith Piaf 1950. Cette belle et jeune artiste ne chanta qu'une chanson mais obtint un triomphe. La grâce, la beauté et le talent réunis doivent permettre à Maria Vincent de se parer très bientôt du titre d'étoile de la chanson.

(Voir la suite page 4)

HISTOIRES DU TEMPS PERDU

Il est là, bien en évidence sur mon bureau, tout fier et semblant me narguer.

Il parle :
« Enfin, j'ai quand même ma place au soleil. Malgré toutes les difficultés que tu as mises sur ma route, j'ai quand même réussi à sortir. Avoue que ce n'est pas trop tôt. Et, malgré cette longue gestation si pénible, je suis assez satisfait de moi. Péché d'orgueil ? Non pas. Mais constate que j'ai bonne mine, que je suis élégant et bien tourné. Et de plus, tu vois, on m'enveloppe dans un sourire. Je suis le roi des optimistes et j'ai tout à venir devant moi... »

Quel est ce fanfaron ?
Ton livre, mon camarade !
Histoires du temps perdu
J'aurais pu te le présenter en publiant la préface qui fut si joliment écrite par... (Au fait, qui a écrit la préface ?...)

Mais c'est toi, mon camarade, ...c'est nous, ...c'est l'Amicale tout entière... mais j'ai préféré t'en laisser le charme de la découverte. Et, quand tu liras « tes » histoires, je suis sûr que tu auras un petit sentiment de fierté et que tu penseras : « Ça, c'est mon Stalag ».

Je sais : du camp, du Stalag, on en a tous marre; à quoi bon y revenir. Mais tout de même ça fait quelque chose de voir, noir sur blanc, ce qu'on a raconté à la famille, aux copains. Ah ! ils pourront toujours venir pour nous dire que c'était « du balon ». Avec ça, on les tient ! Et toi, mon copain de Kommando, quand tu liras les lignes qu'un copain anonyme a bien voulu écrire sur un soir en Kommando, tu diras à ta compagne et à tes gosses : « Ecoutez ça, les enfants; où j'étais, c'était la même chose ». Et je suis

certain que, au fond de toi-même, tu jubileras.

Aussi, as-tu fait ton devoir ? As-tu passé commande pour un exemplaire de « Histoires du temps perdu » ?

Car nous te prévenons tout de suite : il n'y a que mille exemplaires et nous sommes deux mille à l'Amicale.

Il paraît qu'il y a une grave crise dans le livre. Alors, nous n'avons pas voulu nous lancer dans l'aventure.

Mais que les mille premiers copains fassent vite.

Des Amicales, déjà, nous ont demandé des exemplaires à vendre. Car il a ceci de particulier, notre livre, c'est qu'il peut être lu par tous les K.G. de tous les Stalags de la création. Les types qui y sont campés sont universels. Partout, il y a eu le popotier, le combinard, le poète... Partout, il y a eu des Gégène.

Nos camarades de province vont recevoir leur commande. Nous leur demandons d'être patients car le personnel pour l'emballage est restreint.

Quant aux Parisiens, nous les invitons à venir retirer leur livre au siège de l'Amicale. Car les frais de poste diminuent sensiblement notre marge bénéficiaire.

N'oublions pas que le livre est vendu au bénéfice de notre caisse d'entraide. Le prix minimum du livre est de 350 Fr. Le prix maximum n'a pas été fixé.

Pour nos veuves, pour nos orphelins, pour nos malades : merci, mon camarade.

Mais cette présentation serait incomplète si je n'adressais, à tous ceux qui m'ont envoyé des manuscrits, ma reconnaissance la plus entière. Grâce à eux, nous avons fait œuvre utile. Grâce à eux, nous montrons que notre Amicale est un Tout, mais un Tout productif, générateur d'idées. Leurs noms ? Ils sont en première page du livre. Car il est juste que, pour une œuvre charitable, les bons ouvriers soient au tableau d'honneur.

Henri Perron.

Le billet du P'tit Chef

Retour

Et voici les vacances terminées ! Chacun reprend sa place dans l'immense ronde des humains pour la défense du casse-croûte familial ou individuel.

Peu de temps auparavant, des messieurs sévères et barbus s'étaient penchés gravement sur l'étude du « budget-type »; ils avaient longuement discuté pour savoir si certaines catégories d'individus avaient droit ou non aux « calories nobles » (ça fait bien) et s'étaient mis d'accord pour assurer qu'on pouvait trouver des chaussures à 900 francs et des complets d'hommes à 3.500 francs; le reste : des élucubrations à l'avenant ! Ces braves gens ne doivent pas souvent faire leurs commissions eux-mêmes ! Mais ces petits rigolos ont oublié de nous communiquer l'adresse de ces magasins mirifiques et si bon marché. Dommage ! J'ai l'impression qu'on aurait pu y prendre son ticket.

Entre temps, la danse devant le buffet est toujours tolérée, heureusement; le peuple souverain (air connu) n'a pas le droit d'abandonner de sitôt une de ses plus belles prérogatives.

De temps en temps, un effort est quand même tenté, tel celui du Conseil Municipal de Paris qui avait émis le vœu, le 1^{er} décembre dernier, d'une distribution d'un pot-au-feu et d'un sac de charbon aux assistés obligatoires et aux indigents, ...pour les fêtes de Noël 1949. Rien n'étant venu, la question fut posée au Préfet, qui a répondu, par la voie de « Bulletin Municipal Officiel », que cette distribution de Noël aura lieu dès que l'ouverture des crédits... etc... etc... Pas besoin de vous mettre le reste; vous avez deviné ! Il est vrai que nous ne sommes jamais qu'en octobre 1950 !

Trop court, garçons !

Pour l'Année Sainte, les séminaristes de Rodez (Aveyron, fouchtra de fouchtra) avaient décidé d'accomplir leur Jubilé à Rome; et voilà nos gaillards partis.

En cours de route, et en raison de la chaleur, ils eurent la belle idée de remplacer la soutane par le short et la chemisette et s'enrèrent à un couvent de Trappistes. Les braves Pères s'en frottèrent les yeux et durent penser que, dans leur isolement du monde, la moie ecclésiastique avait bigrement changé.

Le couvent était encore en remue-ménage de cette visite insolite, qu'une tourière de la Sainte-Famille arrivait au galop comme si le diable était à ses trousses ! Nos lascars étaient venus déjeuner au couvent de ces saintes filles... dans la même tenue ! Horreur et scandale !

Les autorités religieuses, informées du fait, fixèrent le séjour des jeunes pèlerins à la longueur de leur culotte... c'est-à-dire au retour immédiat !

Et quand je pense qu'au Stalag, Muller, Bonnichon et autres abbés de ma connaissance frisaient tous les étés l'excommunication majeure ! ! !

Ah ! ces policiers !

Les récents échos de la grande presse d'information nous en ont racontés de bien bonnes depuis quelques jours.

Tout d'abord un compte rendu de correctionnelle où un petit bonhomme de 24 ans, malingre, rachitique, taille 1 m. 48, était jugé pour avoir un tatinet chiffonné, non pas un, mais trois représentants de l'ordre ! Circulant en vélo dans un sens interdit, il se vit stopper par trois gardiens. Après un échange de propos sans doute charmants comme il se doit, un agent-armoire-à-glace (1 m. 84) s'avisait de ceinturer cet avorton; mal lui en prit. Il avait à peine porté la main sur le « minus » qu'il se retrouva allongé sur le trottoir; ses deux collègues foncèrent en même temps... et subirent le même sort, tous trois se tortillant, quelques muscles un peu endoloris; l'avorton était « ceinture noire » de Judo... manque de pot !

Aux dernières nouvelles, tous les agents du commissariat incriminé devront apprendre dans un délai

de trois mois : la boxe, le chausson, le pancrace, le judo, le jitterburg et le boogie-woogie ! Ah mais ! scrogneugneu ! Force doit rester à la loi !

Le second exemple français est, cette fois, un honneur à leur perspicacité.

Le jour de la Saint-Maurice, des consommateurs d'un bar de la rue de la Convention fêtaient comme il se doit cet événement (n'est-ce pas, Godard ?).

Entre un homme grave et sévère qui, sous prétexte de tavage, emmène trois d'un coup au commissariat de Javel, en invoquant son titre d'inspecteur.

Au poste où il pénètre, il fait enfermer nos lascars; mais, prié d'exhiber sa carte, il se troubla et ne put montrer aux agents amusés qu'une carte d'une société de pêche : « Les Joyeux Gardons ». Il fut bouclé illico !

Le plus drôle de l'histoire est que, d'une part cet inspecteur-pêcheur était un redoutable repris de justice, plusieurs fois condamné.

Ce qui prouve qu'il y a des vicieux sur terre, car il revenait volontairement se remettre aux mains de ses anges-gardiens intermittents comme l'intoriqué retourne à sa drogue.

Jean Debrois,
(Voir la suite page 4)

CAMARADES DU V B
vous êtes conviés au

GRAND BAL

avec cotillons
organisé par l'

AMICALE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS
ET SOLDATS DU 219^e R.R.T.

Le Dimanche 12 Novembre 1950

de 14 h. 30 à 19 h. 30
au CHALET EDOUARD

93, avenue Secrétan, Paris (19^e)

avec l'orchestre du maestro Pedro Morello,
des artistes ex-P.G.

Notre ami Bernet se fera une joie de vous y accueillir

ENTRÉE : 100 fr.

sur présentation de la carte de l'Amicale V B

HISTOIRES DU TEMPS PERDU

Le livre du Stalag V B

en vente au siège de l'Amicale

PRIX : 350 fr.



L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

C'est peut-être un manque d'éducation, mais nous ne parvenons pas à admirer sans réserve les faits et gestes, ni à accepter sans protester les décisions de certains hauts fonctionnaires à qui leur poste permet de minimiser, quand ce n'est pas d'annihiler, les meilleures intentions de nos gouvernants.

Acharnés sans relâche au soin de chercher les plus grosses économies dans les plus petits budgets, à consacrer d'énormes dépenses de recouvrement pour les plus maigres recettes, n'osant pas s'attaquer à tous ceux qui possèdent des syndicats puissants pour se défendre, ils ont comme victimes de prédilection les économiquement faibles, les petits rentiers, les retraités, les pensionnés de guerre, invalides, veuves, orphelins, ascendants des morts pour la France et autres A.C. taillables et corvéables à merci.

Et, chaque fois que cette vile pitaille ose demander bien humblement son dû, ces messieurs le prennent de très haut, accumulent des Péloons de formalités dérisoires sur des Osses de règlements iniques pour ne pas s'écouter, quitte à faire passer l'Etat, qu'ils prétendent défendre, pour un banqueroutier et pour un mandataire prévaricateur.

C'est ainsi que, pour les prétextes les plus variés, les soldes de nos camarades officiers et sous-officiers P.G. n'ont pas été réglés au retour de la captivité.

C'est ainsi que les liquidations de pensions traînent indéfiniment.

C'est ainsi que des majorations volées en août ne sont pas réglées en octobre, alors qu'elles ont effet rétroactif de janvier.

C'est ainsi qu'aux 10 millions de marks des Mutuelles a correspondu une indemnisation « forfaitaire » de 100 millions. Dans « forfaitaire », aurait dit Victor Hugo, il y a « forfait », un forfait bien digne de ces messieurs, toujours prêts à déclarer forfait.

C'est ainsi également que, lorsqu'il s'agit du remboursement des marks rapportés par les rapatriés de 1945, riches surtout de cinq ans de sout-

Abus de patience ou abus de confiance ?...

France et de misère, ces messieurs font la sourde oreille jusqu'au moment où, poussés dans leurs derniers retranchements d'arguties sordides, ils s'en tirent avec des pirouettes qui feraient rire au cirque, qui sont moins drôles dans la vie de chaque jour.

Citons les deux dernières en date, à notre connaissance, de ces facéties lamentables.

Tout d'abord, une lettre du directeur de l'Office des Biens et Intérêts privés adressée à M. le Ministre des A.C. et V.G.

Nous avons maintes fois signalé l'anomalie que constituait la fixation du point de départ des pensions d'invalidité au jour de la décision de la Commission de réforme et non pas à la date de la demande de pension.

La loi n° 50328 du 8 août 1950, relative aux dépenses de fonctionnement des Services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier, met fin à ce processus inéquitable et précise :

ART. 45. — L'article 6 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des victimes de la guerre est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le point de départ de la pension est fixé :

En date du 5 juin, elle accuse, entre autres, réception d'une lettre du 27 janvier, ce qui n'est déjà pas mal.

Ce qui est encore mieux, c'est lorsque, avec un humour — noir —, son signataire, parlant du problème des remboursements de marks, conclut : « En l'absence de toute législation prévoyant le remboursement des avoirs de l'espèce, je ne puis malheureusement que répondre aux intéressés par une fin de non-recevoir... »

« En effet, l'Office des Biens et Intérêts privés n'a été chargé que de

recevoir, à titre purement conservatoire, les déclarations d'avoirs en marks déposés par les prisonniers de guerre. »

Mais tandis que l'on écrit cela au ministre, un autre service... ou le même, répond en substance à un P.G. qui réclame ses marks :

« Vous vous êtes rendu coupable du délit d'introduction en France de devises étrangères. Tenez-vous pour heureux que l'on ne vous poursuive pas... »

Autre humoriste : le fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères

constitue pas moins un résultat appréciable. Certes n'en bénéficieront que les invalides qui se sont mis en instance de pension dans les mois qui ont précédé le délai de forclusion, à condition qu'ils n'aient pas encore été convoqués par la Commission de réforme.

Toutefois, on peut espérer que ce délai de forclusion soit prorogé, ainsi que le préconise le projet de loi que nous avons publié récemment et qui constituerait une mesure de stricte justice à l'égard de tant de camarades dont l'état de santé s'est lentement aggravé, depuis l'époque du retour des camps au point de transformer en véritable infirmité des maux qui avaient alors semblé bénins aux intéressés.

qui a fait à M. Louis Jacquinot — dont nous connaissons et apprécions avec gratitude l'attention qu'il réserve à la défense de nos droits, — la réponse que le Ministre des A.C. et V.G. communique à son collègue, M. Andre Morice, Secrétaire d'Etat, dans une lettre que nous citons in extenso :

Paris, le 28 août 1950.

Mon cher ami,

Comme je te l'avais indiqué dans ma lettre du 11 juillet 1950 relative au remboursement des marks détenus par les ex-prisonniers de guerre, j'avais suggéré à nos collègues intéressés — des Affaires Etrangères et du Budget — de réunir une conférence interministérielle à ce sujet.

Le Ministère des Affaires Etrangères vient de me faire savoir qu'un groupe de travail intergouvernemental siège actuellement à Londres pour étudier notamment les questions des créances de tous ordres qui sont détenues à l'étranger de l'Allemagne sur ce pays.

Le remboursement des marks appartenant aux prisonniers de guerre, aux déportés et aux S.T.O. a fait l'objet d'un premier examen par le Comité financier de ce groupe de travail.

Dans ces conditions, le Ministère des Affaires Etrangères juge préférable d'attendre les conclusions de ce Comité avant de procéder à un nouvel examen de cette question.

Nous sommes sans doute particulièrement obtus, mais nous voudrions bien savoir pourquoi il est nécessaire à l'Etat français d'attendre les décisions d'une Commission internationale pour régler ce qu'il doit à ses nationaux; qu'il paye déjà ceux-ci, quitte à ensuite se faire rembourser.

Essayez donc de répondre à votre persecteur vous réclamant vos impôts :

« J'attends de savoir ce que décidera le liquidateur de mon plus gros débiteur. »

A moins que vous n'aimiez le papier bleu... Marcel L. C. Moysse.



L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Le point de départ des pensions

a) A la date du procès-verbal de la Commission de réforme, lorsque cette dernière statue sur le cas de militaires ou marins en activité de service;

b) Dans tous les autres cas, à la date de la demande.

ART. 46. — A titre transitoire, les dispositions de l'article précédent sont applicables aux instances qui, à la date de la promulgation de la présente loi, n'ont pas donné lieu à un procès-verbal de la Commission de réforme.

Cette modification de la législation, pour tardive qu'elle soit, n'en

LE COIN DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

C'est le type de la société de capitaux. L'élément personnel n'y joue qu'un rôle accessoire. Les associés ne se réunissent pas en raison de leurs qualités personnelles. Ils ne se connaissent même pas le plus souvent.

Du moment que le capital reste dans la société, peu importe de savoir à qui il appartient. De là, découlent des conséquences très importantes :

1° La part sociale, qui reçoit le nom d'action, est négociable, c'est-à-dire aliénable par des procédés rapides : transfert, simple tradition ou, rarement, endos;

2° Les événements qui atteignent la personne des associés n'ont aucune influence sur la société.

La société anonyme

La société anonyme peut être définie :

Une société constituée exclusivement d'associés tenus jusqu'à concurrence de leur apport, sans raison sociale, dans laquelle toutes les parts sont représentées par des actions négociables.

Cette définition met en relief les trois caractères essentiels ci-après :

1. — La responsabilité des associés est limitée à leur apport et le montant de cet apport est exprimé par ce qu'on appelle nominal de l'action.

2. — Les associés forment une collectivité dépourvue de raison sociale. En principe, la société anonyme doit être désignée par une dénomination rappelant l'objet de son entreprise. Mais il arrive qu'il soit nécessaire de lui donner parfois une appellation qui s'écarte de cette règle. Car l'entreprise à créer peut avoir le même objet que d'autres entreprises déjà existantes. On est ainsi amené fréquemment à employer des dénominations de fantaisie qui n'évoquent que de très loin l'objet social. Tel est le cas notamment pour les sociétés anonymes d'assurances. Tout le monde connaît « Le Phénix », « L'Aigle » et bien d'autres encore.

3. — Les parts sociales sont négociables et transmissibles.

La constitution des sociétés anonymes est soumise à un certain nombre de formalités, énoncées par la loi du 24 juillet 1867. Précisons simplement qu'il faut être sept pour fonder une société anonyme. Il n'est pas question d'entrer dans des détails qui pourraient paraître fastidieux.

Retenons tout de même qu'il y a également sept formalités principales à accomplir. Il existe cependant une formalité supplémentaire consistant dans le dépôt d'un projet des statuts préalable à toute opération constitutive.

Mais, au temps où nous fréquentions la Faculté de Droit, les sept conditions et les sept associés étaient un procédé mnémotechnique destiné à rafraîchir les souvenirs volatils des étudiants...

Le fonctionnement de la société anonyme est assuré par trois organismes :

— le Conseil d'administration;

— les Commissaires aux comptes;

— les Assemblées générales d'actionnaires.

Je m'en tiens à cette énumération. Mais vous avez pu déjà lire que les règles de fonctionnement d'une société anonyme pouvaient se comparer aux règles constitutionnelles d'un Etat.

On dit ainsi que le Conseil d'administration ressemble au Conseil des Ministres. Le Commissariat aux comptes est comparable à la Cour des Comptes. Les Assemblées générales, enfin, ont des attributions analogues à celles du Parlement.

Ce rapprochement n'est pas exempt de critique. Il y a entre un Etat et une société anonyme des différences essentielles. Mais cela facilite néanmoins la com-

préhension du sujet sans trop le fausser. C'est pourquoi je vous rapporte cette comparaison.

Disons, pour terminer, un mot des titres émis par les sociétés anonymes. On peut les ramener à trois catégories spéciales : les actions, les obligations, les parts de fondateur ou parts bénéficiaires.

L'action est une part sociale à revenu variable.

L'obligation est un titre de créance à revenu fixe.

La part de fondateur, ou part bénéficiaire, rémunère certains services rendus à la société et donne droit à une portion des bénéfices.

Dans notre prochain entretien, nous aborderons la société à responsabilité limitée.

J. Négro.
Stalag XIII B/F.

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Un vin « mis en bouteilles au Château » vous apportera la garantie, la renommée, la présentation des grands vins de France.

Un de nos camarades vous fait aujourd'hui ses offres exceptionnelles, profitez-en sans attendre :

- 6 bouteilles Château Haut-Blagnan, 1945 M.D.C. Médoc, très racé;
- 6 bouteilles Château Duran-Moreau, 1947 M.D.C. Puisseguin-St-Emilion.
- 12 bouteilles pour 2.800 francs (Franco toute la France)
- 10 bouteilles Château Haut-Blagnan, 1945 M.D.C. Médoc, très racé;
- 10 bouteilles Château Duran-Moreau, 1947 M.D.C. Puisseguin-St-Emilion;
- 5 bouteilles Château du Mespley, 1947 M.D.C. premières Côtes Bordeaux, très moelleux.
- 25 bouteilles pour 5.500 francs (Franco toute la France)

Un camarade du VI D, négociant à Bordeaux, vous propose :

- 12 bouteilles pour 3.290 francs VINS ROUGES
- 3 bouteilles Château Pape-Clément 1944 A.C. Graves;
- 3 bouteilles Château Gruaud-Larose 1940 A.C. Médoc
- VINS BLANCS
- 3 bouteilles Château du Peyrat 1945 A.C. Capien;
- 3 bouteilles Château Doisy-Vedrine 1937 A.C. Barsac-Sauternes.

- 25 bouteilles pour 6.500 francs VINS ROUGES
- 5 bouteilles Château Pape-Clément 1944 A.C. Graves.
- 5 bouteilles Château Gruaud-Larose 1940 A.C. Médoc.

- VIN ROSE
- 5 bouteilles Château St-Martin 1944 A.C. Côtes de Provence.

- VINS BLANCS
- 5 bouteilles Château du Peyrat 1945 A.C. Capien;
- 5 bouteilles Château Doisy-Vedrine 1937 A.C. Barsac-Sauternes.

(Ces prix s'entendent franco-domicile)

destinataire; toutes taxes comprises; emballages perdus, contre remboursement.)

Une importante maison de vins fins du Bordelais réserve aux adhérents des Amicales ses prix les plus intéressants, notamment pour ses caisses réclame :

Vins vieux en bonbonnes de 15 litres
Graves Liqueureux 3.600 fr.
Sauternes Liqueureux, 1945 3.925 fr.
Saint-Emilion, 1943 3.925 fr.
(Avec les étiquettes pour la mise en bouteilles, taxes et bonbonne.)

Caisse de 25 bouteilles : 3.625 francs
Vin blanc Bordeaux vieux.
Vin rouge Bordeaux vieux.

Caisse de 12 bouteilles : 2.800 francs
(4 Médoc 1946, 3 Graves 1947, 3 Sauternes, Château de Rolland 1943, 3 Mousseux.)

Caisse de 25 bouteilles : 5.850 francs
(4 Château Martinon, Liqueureux, 4 Médoc 1946, 4 Sauternes 1943, 4 Médoc 1946, 4 Saint-Emilion, 5 Mousseux.)

D'autre part, grâce à notre camarade Gilbert, du Stalag IV B, nous pouvons vous faire adresser, directement de la propriété, une caisse de 12 bouteilles de vins d'origine sélectionnés (8 Côtes-du-Rhône château de Cublères blanc 47; 3 Côtes-du-Rhône, château de Cublères 45; 3 Château-neuf-du-Pape, tête de cuvée 47; 3 Tavel, classe réserve 47).

au prix de 2.600 fr. départ, contre remboursement.

Nous sommes à votre disposition pour faire étudier toutes autres compositions de caisses à votre choix.

Adresser sans retard vos commandes à la Direction générale de l'U.N.A.O., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

NOS PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI

Camarade du VI F cherche emploi de bureau ou de garçon de bureau S'adresser au Secrétariat du Stalag VI F, 6, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9^e).

Fonctionnaire licencié, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, recherche un emploi de bureau. S'adresser au Secrétariat de l'Oflag II B, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Camarade, licencié en droit, ayant dirigé services importants, au courant méthodes modernes d'organisation, cherche poste de chef de service ou secrétaire de direction. Ecrire Direction générale de l'U.N.A.O.

Notre camarade Raoul Beruet, ancien du Stalag XVII B, cherche poste de représentant dans Epicerie ou Vins, sur la Seine ou la Seine-et-Oise. Faire offres à Beruet Raoul, 18, rue de Châteaudun, La Garenne-Colombes (Seine).

Ancien P.G. cherche travaux de traduction d'anglais. S'adresser au Stalag VIII C, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Un de nos camarades désirerait trouver une place comme laveur ou graisseur de voitures (Station service de garage), ajusteur, O.S. ou manutentionnaire. S'adresser au Secrétariat du Stalag V B.

Nous recherchons, pour deux camarades, des places de chauffeur poids lourds ou voitures de tourisme. Signaler d'urgence toute place vacante à l'Amicale du Stalag IV C.

Henri Normant, rue du Haut-Chemin, Vire (Calvados), cherche emploi de chauffeur. Possède tous permis de conduire. Lui écrire directement.

Ancien de Rawa-Ruska, dirigeant actuellement une miroiterie, demande emploi similaire, dans la même branche de préférence, dans petite entreprise, ou poste de représentant. Sérieuses références. Ecrire à Robert Pâyen, 10, rue Seveste, Paris (18^e).

Paul Duveau, ancien du V A, 53, boulevard de la Liberté, Le Perreux (Seine), recherche place de chauffeur poids lourds, région parisienne de préférence.

Bruyè Jacques, ancien du VI G, rue de Gugenchies, Troissereux (Oise), cherche place dans transports toutes catégories, comme aide-chauffeur. Possède permis touriste et poids lourds Région indifférente. Faire offre directement.

ENTRE NOUS

Notre camarade Mézer René, 55, rue Saint-Sauveur, Paris (9^e), ancien du Stalag VIII C, matricule 3143, pensionné 100 % + 5, cherche une place de garde de propriété au pair, ayant besoin de grand air pour sa santé. A défaut un appartement 3 pièces ou petit pavillon en grande banlieue. Faire offre directement ou au Stalag VIII C.

OFFRES D'EMPLOI

Il nous a été offert des places de dessinateur-projeteur en tuyauterie ou génie civil. S'adresser au Stalag IV C, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Secrétaires sténo-dactylo anglais-français, prenant aussi bien l'anglais que le français, sont demandés. Poser candidature auprès de l'Amicale du Stalag IV C.

LOGEMENTS

Qui pourrait indiquer un logement de n'importe quelle grandeur ou un petit pavillon à louer dans Paris ou proche banlieue à un de nos camarades père de deux enfants. Recommande Prévenir ou écrire à l'Amicale du Stalag III C, à M. Méry.

Camarade recherche chambre meublée ou non à un prix raisonnable de sous-location. S'adresser au Secrétariat du V B, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Cherche chambre meublée se arrondissement ou environs. Téléphoner à Mlle de Bony, Carnot 93-10.

ECHANGES

Cousin Maurice, demeurant 3 bis, rue Castérés, à Clichy (Seine), fera échange appartement 1 pièce, cuisine, W.C., confort, chauffage central, contre 2 ou 3 pièces à Paris.

PROPRIETES

Pavillon à vendre à Rosny-sous-Bois (Seine). Libre tout de suite. Simple rez-de-chaussée : 2 pièces, cuisine, entrée, jardin 350 m², buanderie, pouliller, clapier. En très bon état. A 5 minutes de la gare. Prix : 600.000 francs. S'adresser à M. Morin, 19, rue de Neuilly, Clichy (Seine). Tél. PEReire 14-09 (le matin).

A VENDRE

Tandem Deryn, état neuf, avec selles cuir, sacoches, équipement complet, deux pneus, deux chambres, remorque de camping. Prix à débattre. S'adresser au Bar du Bouthéon, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

A. et R. BARRIÈRE frères
VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)
Représentants demandés

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS-18^e **RADIO-CARILLON** A. NOËL EX-P.G.
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.
SANS INTERMÉDIAIRES - SANS VOUS DÉRANGER DIRECTEMENT DE MON ATELIER AUX CAMARADES A.C.P.G. EXPÉDITION RAPIDE DANS TOUTE LA FRANCE
Pour vous rendre compte de la qualité de mes appareils règlement après réception et essai.
CARILLON 621
4 LAMPES - ALTERNATIF
MODELE MOYEN
GARANTIE : 3 ANS
(LAMPES : 8 MOIS)
RENDU DOMICILE 12.900^f
LONG. 44 cm. - HAUT. 28 cm. - LARG. 24 cm.
12 MODÈLES A 8 LAMPES
COMBINE RADIO - PHONO
CATALOGUE GRATUIT
CADRES ANTIPARASITES
SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT



Lors de son arrivée au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, M. Louis Jacquinot, prenant contact avec les diverses organisations d'anciens combattants et Victimes de guerre, et notamment avec la délégation du Comité directeur de l'Union Nationale des Amicales de Camps, avait bien voulu leur promettre la mise à l'étude de leurs justes revendications, trop souvent éludées dans le passé par des services et des gouvernants plus soucieux de dogmes budgétaires que d'équité.

Ce n'étaient point là, paroles en l'air, puisqu'aussi bien nous avons vu, depuis cette date, s'élaborer puis entrer en application, malgré le freinage desdits services, les décrets sur l'attribution de la Carte du Combattant aux soldats de la guerre 1939-1945, et par conséquent à la plupart des anciens P.G., sur le Statut des déportés et des résistants, etc...

D'autre part, dès le 25 avril 1950, sur la proposition de notre Ministre, le Gouvernement, — ainsi que nous l'avons annoncé à l'époque, — déposait, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une lettre rectificative au projet de budget, lettre proposant l'ouverture d'un crédit de 500 millions en faveur des ayants cause des prisonniers de guerre décédés en captivité.

Nos camarades savent quelle fut toujours l'attitude prise par le Comité directeur de l'U.N.A.C. à l'égard de la question du pécule.

Conscients de ce que demander son attribution immédiate à l'ensemble des anciens P.G., c'était fournir au service des finances l'occasion d'un « non possumus » basé sur des motifs d'équilibre budgétaire, argument plus apparent que réel, nous n'avons cessé de préconiser un système de versements échelonnés, devant

Où en est la question du pécule

être servis, en premier lieu, aux veuves, aux orphelins et aux ascendants de nos morts, puis à ceux de nos camarades en situation difficile du fait des suites de la captivité.

C'est d'ailleurs en application de cet ordre de priorité que nous avons procédé à la répartition des 100 millions qui avaient été « concédés », à titre de réparation forfaitaire, sur les 10 millions de marks, soit 200 millions, dus aux Mutuelles de Camps.

Nous ne reviendrons pas sur les lenteurs administratives qui firent que cette créance, — déjà arbitrairement réduite au mark le franc, pourrait-on dire si l'expression n'éveillait une pensée de faillite de l'Etat débiteur, — ne fut mise à la disposition des Amicales, ayants cause légitimes des Mu-

tuelles, qu'avec un retard tel que les 100 millions, lorsqu'ils purent être répartis, n'avaient guère plus qu'un dixième du pouvoir d'achat qu'ils représentaient lorsqu'ils avaient été collectés, réunis 50 pfennigs par 50 pfennigs, dans les camps et les Kommandos.

Mais ceci est une autre histoire que nous n'évoquons qu'avec l'espoir qu'elle puisse être un enseignement pour les pouvoirs publics, car il serait navrant que l'on assistât à un semblable amenuisement de la valeur des 500 millions qui viennent d'être accordés.

Déjà, entre la date de la proposition gouvernementale et l'allocation officielle de cette somme, il s'est écoulé trois mois et demi, puisque la loi, qui, dans son article 12, ouvre ce crédit de 500 millions, est

de 8 août 1950, a été publiée le 13 août au « Journal Officiel », mais n'a encore été suivie d'aucun texte fixant les modalités de répartition de ce pécule.

L'U.N.A.C., — dont les Amicales qui la composent possèdent déjà les dossiers complets des camarades décédés, dossiers constitués non sans peine, lors de la répartition des fonds des Mutuelles. — l'U.N.A.C. soucieuse, comme elle a été la première et n'a cessé de le faire depuis le temps des Secrétariats de Camps, de défendre les intérêts des êtres chers à nos morts, se tient naturellement en contact étroit avec les services du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, afin non seulement de pouvoir renseigner les familles



sur leurs droits mais aussi d'apporter son concours effectif à ces services.

Mais, jusqu'à présent, rien n'a été décidé en matière de constitution des dossiers ouvrant droit à ce pécule.

Il n'y a donc pas lieu, contrairement à certaines informations tendancieuses, d'entreprendre des démarches prématurées et aussi inutiles que le furent les dépôts de demandes de Carte du Combattant formulées sur des imprimés non officiels mis en circulation par des organismes nullement habilités à le faire mais qui, en l'occurrence, cherchaient essentiellement à gonfler leur importance.

Pourtant, nous conseillons aux familles qui sont déjà en relations avec les Amicales Nationales de Camps, de bien vouloir, à l'occasion, leur fournir des indications sur le dernier emploi civil de leur cher disparu, ainsi que sur le nom de l'employeur et sur les soldes, traitements et salaires versés par ce dernier pendant la captivité du camarade décédé.

Ce point a son importance car il semble bien, jusqu'à plus ample informé, que le pécule en question ne sera attribué que pour les P.G. décédés qui n'ont pas bénéficié durant la captivité soit d'une solde mensuelle, soit d'un traitement ou salaire de l'Etat ou des collectivités, des services ou des établissements publics.

D'ailleurs, aussitôt que nous posséderons des précisions sur les modalités de répartition du pécule attribué aux divers ayants cause, nous nous empresserons de publier tous renseignements utiles et d'aviser plus spécialement les intéressés.

Marcel Simonneau,
Secrétaire général
de l'Union Nationale
des Amicales de Camps.

La vie est de plus en plus chère.
Pourtant vous pouvez faire de notables économies en achetant tout ce dont vous avez besoin à votre

COOPÉRATIVE DE L'U.N.A.C.

qu'il s'agisse

de chaussures, d'habillement, de lingerie homme, femme et enfant, de parfumerie, d'alimentation, de jouets, de cadeaux de fin d'année,

vous y trouverez les meilleures marchandises aux meilleures conditions.

Vous avez intérêt à visiter nos magasins d'exposition et de vente

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

OUVERTS DE 9 HEURES A 20 HEURES SANS INTERRUPTION

Camarades de province, consultez-nous pour tous vos achats. Envoi contre remboursement.

Finies les vacances, nos petits sont rentrés avec une mine resplendissante et tous ravis d'avoir passé deux beaux mois dans la Sarthe.

En effet, c'est le mardi 26 septembre, à 20 heures, que je suis allé, au nom du Comité directeur de l'U.N.A.C., accueillir à la gare Montparnasse les enfants revenant des placements familiaux de la Sarthe.

Qu'il était agréable de voir toute

ILS SONT REVENUS...

cette jeunesse, gesticulant, riant, chargée de lourdes valises contenant toutes sortes de produits, cadeaux des hébergeurs, les bras chargés de fleurs pour les mamans qui étaient heureuses de serrer à nouveau leurs petits dans leurs bras.

Malgré que ce fût un retour de vacances, tout le monde était joyeux et que d'histoires tous les petits ébauchaient sans les terminer, passant d'une chose à une autre...

Mais, comme tout a une fin, chaque famille sépara ces petits amis pour rentrer à la maison, où là, j'en suis certain, l'enfant était « roi » avec tout ce qu'il avait à raconter... et cela durera des jours et des jours.

Aussi bien comment ne pas nous tourner vers toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ces belles vacances.

A vous tous, hébergeurs, responsables de l'Association départementale de la Sarthe, à M. Lebaillif, secrétaire administratif de cette association, aux responsables can-

tonaux, à Mme Menu, secrétaire de l'U.N.A.C., le Bureau directeur vous adresse ses très sincères remerciements et vous assure de toute sa reconnaissance pour cette belle réussite, qui a fait tant de bien moral et physique à tous nos petits.

Du plus profond du cœur, à tous, merci...

Les vacances 1950 sont mortes, vive les vacances 1951.

M. Simonneau.

LA MAJORATION DES PENSIONS

Dans le « Journal Officiel » du 13 août 1950 a paru une loi du 8 août 1950, relative à l'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de guerre.

Voici les points principaux de cette loi :

ARTICLE PREMIER. — Les pensions, allocations et indemnités des victimes de guerre suivront proportionnellement les majorations accordées aux fonctionnaires. De plus, les pensions d'invalidité seront majorées (avec rappel) en trois fois; de 9,50 % à dater du 1^{er} janvier 1950, cette majoration passera à 25 % à dater du 1^{er} juillet 1950 et sera portée à 35 % à dater du 25 décembre 1950.

Les pensions d'ascendants seront majorées dans les mêmes conditions que les pensions d'invalidité.

ART. 2. — La pension de veuves de guerre sera augmentée en trois stades : elle sera majorée (avec rappel) de 9,50 % à dater du 1^{er} janvier 1950, cette majoration passera à 55 % à partir du 1^{er} juillet 1950 et sera portée à 65 % à dater du 25 décembre 1950, ce qui portera la pension de veuve pour 1951 à environ 48.000 francs par an, plus, s'il y a lieu, les majorations pour enfants.

ART. 5. — Les grands invalides bénéficiaires de la « tierce personne » voient l'allocation du double article 10 élevée, au moment de la pension. L'article 5 spécifie : « qu'en aucun cas il ne saurait être fait état de cette majoration pour augmenter les frais actuels d'hospitalisation qui sont à la charge des bénéficiaires de la mesure prise en leur faveur ».

ART. 6, 7 et 8. — Les orphelins de guerre, en cas de décès de leur mère (non remariée), bénéficieront des dispositions applicables à celle-ci avant son décès. S'ils sont at-

teints d'infirmités incurables, les orphelins de père et de mère bénéficieront du même régime que les veuves de guerre infirmes.

La déchéance des droits maternels, ou l'incapacité de les exercer, donne aux orphelins les mêmes droits que le décès de leur mère.

ART. 9. — Les anciens combattants d'outre-mer auront désormais les mêmes pensions que leurs camarades de la métropole.

ART. 11. — Le retraite du Combattant est portée à 2.400 francs par an pour les bénéficiaires âgés de plus de 60 ans. Elle n'est pas modifiée pour ceux qui n'ont pas atteint cet âge. Les A.C. d'outre-mer auront la même retraite que leurs camarades de la métropole.

ART. 12. — Un crédit de 500 millions est ouvert pour le paiement d'un pécule aux ayants cause des P.G. décédés en captivité.

Nous examinons d'ailleurs, d'autre part, cette question capitale.

ART. 14. — Cet article nous fait connaître les nouveaux traitements attribués aux porteurs des décorations suivantes :

	ancien tarif	nouveau tarif
Médaille militaire	500 fr.	750 fr.
Légion d'Honneur :		
Chevalier	750	1.000
Officier	1.500	2.000
Commandeur	3.000	4.000
Grand-Officier	6.000	8.000
Grand-Croix	9.000	12.000

Les nouveaux traitements sont appliqués à partir du 1^{er} janvier 1950.

Enfin, les articles 45 et 46 ont trait au point de départ du paiement des pensions d'invalidité dont nous parlons d'autre part.

JEUDI
21 DECEMBRE 1950
à 15 h. 30

68, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

(Métro :

Trinité ou Chaussée-d'Antin)

I'U.N.A.C.

et

le Club du Bouthéon
offriront aux enfants
de nos camarades une

MATINEE
RECREATIVE
avec présentation
de films pour les jeunes
et goûter

Dès maintenant
et avant le 1^{er} décembre
faites inscrire vos enfants
au-dessous de 14 ans à votre
Amicale

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'affiliation des A.C. et V.G. aux Assurances sociales

Une loi du 29 juillet 1950, parue au « Journal Officiel » du 30 juillet 1950, étend le bénéfice de la Sécurité Sociale à certaines catégories d'A.C. et Victimes de Guerre :

ART. 2. — Sont affiliés obligatoirement aux Assurances Sociales :
1^o Les titulaires d'une pension d'invalidité (à titre militaire) correspondant à un taux d'incapacité d'au moins 85 % qui ne sont pas assurés sociaux;

2^o Les veuves de guerre non remariées, et les veuves non remariées de grands invalides de guerre, bénéficiaires des dispositions du code des pensions militaires et d'invalidité, qui ne sont pas assurés sociaux;

3^o Les orphelins de guerre reconnus absolument incapables de travailler par la commission prévue par l'ordonnance du 19 octobre 1945.

ART. 3. — Les bénéficiaires de la présente loi (s'ils résident en France) sont affiliés à la Caisse Primaire de la Sécurité Sociale ou à la Caisse Générale de Sécurité Sociale, selon leur lieu de résidence. Ils doivent en faire la demande ou faire déposer cette demande par l'Office départemental des Anciens Combattants, sis au chef-lieu de leur département. Pour l'Algérie, l'application de la présente loi sera régie par un règlement d'administration publique.

ART. 4. — Les bénéficiaires, et le cas échéant leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit aux prestations en nature :

1^o de l'assurance maladie;

2^o de l'assurance de longue maladie;

3^o de l'assurance maternité.

Toutes ces prestations ne sont

pas accordées pour les maladies, blessures et infirmités donnant lieu à l'attribution de la pension militaire.

ART. 5. — Une cotisation sera due par les bénéficiaires de la présente loi; prélevée sur leur pension, le taux en sera fixé par un décret.

Pour les veuves de guerre

L'Office National a décidé de participer aux frais de séjour des veuves de guerre admises à la Maison de Repos de Kleebach, par Munster (Haut-Rhin), créée par l'Association et Entr'Aide des Veuves et Orphelins de guerre 1939-1945 (Section du Bas-Rhin), 15, rue Brûlée, à Strasbourg.

L'institution s'adresse plus spécialement à des personnes dont l'état de santé nécessite une période de convalescence ou une cure de repos. Elle a été agréée par les Services de la Sécurité Sociale qui prennent en charge, le cas échéant, à concurrence de 80 %, le paiement du prix de journée, fixé par arrêté préfectoral à 600 francs. Les pensionnaires participent, de leur côté, à leurs frais de séjour dans les conditions prévues pour les foyers administrés par l'Office National. Ce n'est donc que dans les cas où les Caisses de Sécurité Sociale ne pourront intervenir ou dans celui où les versements combinés de ces organismes et des intéressés ne couvriront pas le prix de journée que le concours financier de l'Office National sera envisagé.

L'organisation de la Maison de Repos de Kleebach lui permet de recevoir des veuves de guerre accompagnées de leurs enfants. Le cas échéant, le prix de journée à rembourser pour ces derniers (180 fr. par jour) pourra être supporté par les Offices départementaux d'origine des postulantes.

CARNET DU V B

Pour le numéro d'octobre, nous allons supprimer le courrier.

Les camarades qui nous ont donné de leurs nouvelles (mais ils sont rares ce mois-ci, on devine la flemme des vacances, car une carte postale ce n'est pas du courrier, ce n'est qu'une présence), ces camarades-là, dis-je, verront leur nom dans le Bulletin de novembre.

Mais le préposé à la correspondance, venant d'être touché d'une réclamation, fort justifiée d'ailleurs, d'un membre parisien de l'Amicale, tient à mettre les choses au point.

« Pourquoi, m'a demandé ce camarade, ne parles-tu jamais dans ton courrier des Parisiens ou Banlieusards qui viennent à l'Amicale dire un bonjour en passant. Nous n'écrivons pas, car nous sommes sur les lieux et nos amis de province ne peuvent pas avoir de nos nouvelles. Faudrait-il déposer une lettre au bureau pour manifester notre présence au sein de l'Amicale, afin que nos amis éloignés sachent que nous sommes toujours des V B fervents ? »

Avouez que ce camarade a raison. Pourquoi ne pas parler de ceux qui viennent payer leur cotisation au siège ? Nos amis de province seront ainsi tenus au courant du va-et-vient qui se produit à l'Amicale.

A tout seigneur tout honneur : notre sympathique président Langevin ne se charge pas uniquement de vous lancer son message du jour de l'An. Il est toujours présent aux réunions du jeudi. Et, dût sa modestie en souffrir quelque peu, nous pouvons bien écrire que le renouveau de l'Amicale est un peu son œuvre. Voir un président qui préside semble être une boutade de M. de la Palisse, mais voir un président qui préside durant toute l'année, je vous garantis que c'est assister à un vrai tour de force.

Quand les obligations de sa profession ne l'obligent pas à des dé-

Pour travailler, il faut se connaître.
Pour se connaître, il faut se voir.
Pour se voir, il faut venir aux réunions.

Un voyage en Forêt Noire

Comme l'an passé, les anciens P.G. des Vosges ont organisé, les 14, 15 et 16 juillet dernier, un voyage en Forêt Noire.

Le 14, dès 2 heures du matin, quatre cars rayonnent à travers tout le département pour prendre le long des chemins les 150 participants de ce voyage. A 8 heures, tous se trouvent à Gérardmer, lieu du rassemblement général.

C'est alors la montée au col de la Schlucht, la descente sur Munster que des yeux pourtant accoutumés à voir ces paysages si pittoresques, ne se lassent de contempler. Le Rhin arrête notre course à travers la plaine d'Alsace. Car il nous faut montrer « patte blanche » pour entrer en Allemagne.

Et cette entrée demandée plus de formalités que celle que nous faisons en bien pireux équipage dix ans auparavant, à peu près à la même époque. Car à ce moment-là, les wagons « 40 hommes, 8 chevaux », contenant pour la circonstance 80 à 100 individus, nous fi-

placements, vous trouverez en venant à l'Amicale notre ami Gehin plongé dans ses changements d'adresse. L'élégant danseur du Stalag, notre sympathique Mimile, est chargé de la délicate besogne de la correspondance et des rectifications d'adresse.

« C'est fou, dit-il, les gens qui trouvent des appartements ! »

Si vous ne recevez pas votre journal, vous saurez maintenant à qui vous adresser. Mais soyez prudent car Gehin, partisan du boulot bien fait, n'est pas souvent pris en défaut. Avis aux amateurs.

Se reposant sur des lauriers trop tôt coupés, l'ami Hardy, notre grand argentier, déserte depuis quelques semaines nos réunions hebdomadaires. Vous connaissez tous Hardy ? Qui, du Stalag, ne le connaît pas ! Ceux qui par chance ont fait un stage à l'hôpital du Waldho se rappellent cet infirmier un tantinet loufoque qui déambulait dans les couloirs, les vêtements trempés et le chef coiffé d'un seau d'eau renversé. Pour les amis c'était Poupou; pour les malades c'était le préposé aux piqûres, ce qui n'avait rien de rassurant. Et pour Venish c'était un ennemi héréditaire. Mais pour l'Amicale c'est un trésorier parfait.

Si vous entendez des éclats de voix en montant au bureau du V B, n'ayez pas peur. C'est Bernet qui est là. Et quand il est là ça s'entend. Il fait autant de bruit qu'au Stalag, ce qui n'est pas peu dire. L'ami Charlie s'occupe de nos loisirs. Et nous devons constater que, depuis son arrivée, de ce côté-là tout fonctionne. La réussite de nos fêtes est son œuvre. Je le dis

bien haut, quitte à me faire engueuler car Charlie est modeste. Mais soyez sans crainte ça se tasser et je vous donne rendez-vous à notre prochaine fête.

Un qui commence à respirer, c'est notre rédacteur en chef, l'ami Perron. L'imprimeur vient enfin de lui remettre le « Livre Souvenir » du V B. A chaque réunion, c'était le même leit-motiv : « Que devient le bouquin ? » Et cela depuis près de deux ans. Mais maintenant le bouquin est là et Perron promène dans les bureaux un petit air suffisant qui en dit long. Aux amis qui furent si élégamment vêtus par

LE V B A L'HONNEUR

Nous sommes heureux de signaler à nos camarades que notre ami René Viennet a été nommé Président de la Section des Evadés de Guerre du Secteur Est de la Région Parisienne.

Notre ami Pierre Landry a été désigné comme Trésorier du Groupement.

Nos vives félicitations.

Les anciens prisonniers belges du Stalag V B adressent à leurs camarades français de ce camp leur amical souvenir.

Ils n'oublieront jamais les années captives passées dans un fraternel coude-à-coude.

Notre bal du 8 octobre

Fresnay. En des touches délicates et pleines d'à-propos chaque personnage fut campé d'une façon magistrale.

Et l'auteur du « Petit vin blanc », cette chanson gaie et pleine de dynamisme, vint lui aussi pousser la chansonnette au grand plaisir des danseurs.

Tous ces artistes furent accompagnés au piano par le compositeur Jean Cazenave.

Merci à notre grand ami André Chanu, si dévoué aux œuvres de l'Amicale, d'avoir bien voulu distraire, de son temps si précieux, une heure qui fut pour nous tous une heure de ravissement. Grâce à lui, notre petite sauterie sans prétention devint, par la magie de ce maître de la présentation, une matinée artistique fort réussie. Merci, André !

Et ce fut aussitôt après l'élection de la Mascotte du V B. Notre grande famille compte un nombre appréciable de jolis minois et le jury eut bien du mal à départager les nombreuses concurrentes.

Enfin la palme, ou plutôt la couronne, échut à la ravissante Yolande Brandt, fille d'un ancien du V B, et les deux demoiselles d'honneur furent Mlles Dorigny et Eliane Bonnerot. Le couronnement de la Mascotte se fit selon les rites séculaires. Notre ami Herbin, le Ch'timi, vint offrir des présents à la Mascotte et à notre président Langevin.

Jusqu'à 20 heures, les couples tourbillonnèrent et valsèrent. Puis, l'on se sépara, heureux d'avoir rencontré tant d'amis connus et inconnus, en se promettant de revenir tous à la prochaine sauterie.

UNE PAROLE HISTORIQUE

« On a bien honteusement calomnié l'armée de 1940. Les hommes que vous voyez sont les MEMES que ceux de 1939-1940 à QUI ON A DONNE CETTE FOIS LES MOYENS DE VAINCRE. »

Général LECLERC à Strasbourg.

Le Gérant : PIFFAULT

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

lui lors de leur passage au Waldho, Perron adresse son amical souvenir.

Et voici la magistrature debout : notre ami Gaston Blin, officier de police. Ses occupations l'empêchent d'assister à toutes les réunions de Bureau, mais nous pouvons le voir un jeudi sur deux. C'est notre conseiller judiciaire. Car chez nous tout le monde est à sa vraie place. Et puis ça inspire confiance, on se sent protégé. Il n'y a que le trésorier qui, lui, se croit... surveillé. Mais notre brave Gaston ne va pas jusque-là. Il n'y avait que le livre qui l'inquiétait. Mais, maintenant, pensez donc ! « Histoires du Temps Perdu » ? C'est son livre de chevet.

Vous vous rappelez le présentateur de la troupe du Stalag, le tailleur René Rupe. Dans le civil, il est entrepreneur. Au camp, Goetz, qui avait de l'initiative, s'est dit : « Voilà un gars maçon, je vais le foutre aux tailleurs; au moins, lui sait faire des pièces ». Aussi fallait pas vous étonner de toucher un grimpaux qui avait les fesses en-dessous des genoux. On voyait tout de suite que ce n'était pas un modèle de chez Alba. D'après certain bruit de machine à coudre, notre René devait passer première main quand il a été libéré. Depuis il a repris la truelle... enfin... c'est une façon de parler. Mais il a toujours pris le chemin de l'Amicale. Et, avec son compère Charlie, il anime de son activité notre Commission des Fêtes.

Un autre tailleur, mais lui de métier, c'est notre ami Henri Faure. Aussi, au camp, il eut un mal de chien pour entrer chez les tail-

leurs. Goetz, en voyant arriver Henri le chevelu, s'est dit qu'un tel gaillard si bien balancé devait être ou cuisinier ou cultivateur.

— Que faites-vous dans le civil ?
— Fourreur ! qu'y répond Henri avec son sourire le plus commercial.

— C'est bien ce que je pensais ! dit Goetz : aux fourrages.

Et notre K.G. eut toutes les peines du monde pour faire comprendre au Sonderführer qu'il travaillait dans les poils.

— Ha ! ha ! je vois, dit Goetz, fumiste Ramoneur ? Pas de chauffage pour le moment ! Je vous mets aux tailleurs en attendant. On verra cet hiver.

Et c'est comme ça que notre Henri fut planqué. Maintenant, Henri Faure est un animateur de l'Amicale. Fidèle à l'amitié, ce charmant camarade apporte dans nos réunions sa bonhomie souriante et son jugement plein de bon sens.

Une porte qui s'ouvre avec fracas, un tourbillon qui entre dans la pièce c'est Roger, notre secrétaire général. Lui, c'est un gars de Kommando. Aussi il est moins connu de la masse de nos adhérents et c'est dommage, car Roger est un animateur né. Grâce à lui, le Bouthéon a pris un essor fulgurant. Grâce à lui, notre Amicale se place au premier rang. C'est la chance de notre Association d'avoir à sa tête de tels conducteurs.

Celui-là vous le connaissez tous. Dois-je vous parler de Moumoute ? Appelons-le par son nom, voulez-vous. Georges Galtier. C'est le pianiste de la maison, après avoir été celui du camp. Toujours prêt à rendre service, notre ami Georges ne loupe pas un gala de l'Amicale. A ses amis, et ils sont légion. Moumoute adresse son souvenir le plus cordial. Et, pour les heures magnifiques qu'il nous a dispensées grâce à son talent, adressons à notre ami l'hommage de notre reconnaissance. (à suivre)

Quand tu auras lu notre journal, ne le jette pas. Fais-le circuler parmi tes connaissances ex-F.G. Merci !

Le billet du P'tit Chef

(Suite de la page 1)

D'autre part, l'un des clients « arrêtés » provisoirement par ce drôle était un des speakers de la radio !

Le Seigneur, dans sa justice, a peut-être voulu lui faire expier par quelques minutes de bonne trouille tous les ennuis causés par Dame Radio et ses séides aux millions de « cochons-de-payants-de-cher-z'auditeurs ».

Une histoire typique vient du Canada. A la demande d'une entreprise londonienne de travaux publics la police montée canadienne a dû retrouver après de longues recherches un ancien forçat sexagénaire, inventeur d'un système antivol qui, d'après les experts, défiera tous les efforts des voleurs par ses multiples combinaisons. Alors ça ! Si les voleurs fabriquent des verges pour se faire fouetter, où allons-nous ?

Je crois qu'il aura du mal à ne pas s'attirer d'ennuis dans quelque temps et une assurance-vie de sa part ne me paraîtrait pas déplacée.

Le plus beau, c'est que ce verrou antivol fut conçu et réalisé par notre homme durant l'un de ses nombreux séjours en prison !

Et, pour finir cette rubrique policière et humoristique, voici deux jugements rendus par M. Foster, juge dans l'Etat d'Oklahoma :

« 10 dollars d'amende à Clifton Miller pour avoir subtilisé le portefeuille de Daniel Clark. »

« 10 dollars d'amende à Daniel Clark pour s'être laissé voler trop facilement son portefeuille par Clifton Miller. »

Motif : le volé était ivre et le voleur avait soif !

On fait ce qu'on peut !

La guerre de Corée n'est pas un sujet drôle, hélas ! mais certaines constatations font sourire. Tout d'abord les titres et les résultats des opérations donnés dans la grande presse, par des journaux paraissant aux mêmes heures; suivant leurs tendances, l'occupation d'une ville se transforme, soit en libération soit en ruée sauvage;

une retraite est méthodique pour les uns, une débandade pour les autres, etc...

D'autre part, l'O.N.U. ayant sollicité des renforts en hommes et matériel ou demandé aux divers pays leurs possibilités, la Bolivie a offert en toute ingénuité... 50 officiers ! Avec ça, on est pas fauchés !

Toutefois, un point m'inquiète : l'armée mexicaine ne fournit donc plus son petit contingent de généraux ?

Mais cette question des guerres peut très bien se résumer par l'explication claire et limpide que vient de donner un élève de Brunswick à un sujet de dissertation : « Le prochain recensement de la population ».

A cela notre gamin de 14 ans écrivit : « On recense la population avant les guerres pour savoir combien il y a de vivants, et après les guerres pour savoir combien il y a de survivants » !

Pas bête et C.Q.F.D.

MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 122, rue des Bourguignons, Asnières (Seine).

Waterman



traîlée à l'HEXA-fluid

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

EX-N° 5305

Membre de l'Amicale N° 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER STUDIOS

MEUBLES DE BUREAU COMMERCIAUX

TOUT CE QUI CONCERNE L'AMEUBLEMENT

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Un des participants du voyage. (à suivre)